

Contrôle de la vidange des installations sanitaires
Règlement no. 2009-031

Une fosse septique doit être vidangée au moins tous les deux ans s'il s'agit d'une résidence permanente et au moins tous les quatre ans si la résidence est utilisée d'une façon saisonnière. Une fois fait, il vous incombe de faire parvenir une preuve de l'exécution des travaux à la Municipalité.

Aussi, un contrat d'entretien annuel est nécessaire pour certaines installations septiques de type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc., où il est également nécessaire de faire parvenir une copie à la Municipalité.



Propriétaires de chiens
Règlement 2020-118 (Contrôle des chiens) et 2013-062 (Nuisances)

Tout propriétaire doit obtenir une licence de chien dans les quinze (15) jours suivant son acquisition, suivant son arrivée

permanente sur le territoire ou avant l'âge de trois mois.

Coût : 25 \$ (stérile), 40 \$ (fertile), 15 \$ (nouvelle médaille suite à la perte de la première médaille délivrée)

- Quelques règles de conduite à suivre
- Le chien doit porter en tout temps, sa licence au cou
 - Il faut toujours garder son chien à l'oeil et en laisse où celle-ci ne doit pas excéder 1,85m
 - Les maîtres sont garants de la propreté des lieux et doivent immédiatement nettoyer derrière leur chien
 - Les propriétaires de chiens sont aussi tenus de veiller aux aboiements de leur animal

À noter que les chiens sont strictement interdits au parc et plage près du débarcadère ainsi qu'à la plage du côté sud.



Recyclage de vos piles domestiques

Pour la récupération des piles, il y a un contenant à cet effet dans l'entrée de l'hôtel de ville dans lequel vous pouvez en disposer de façon écologique.



Permis de brûlage obligatoire

À l'exception des feux dans les foyers couverts et barbecue, il est obligatoire d'obtenir un permis de brûlage, et ce, été comme hiver. Vous n'avez qu'à vous rendre sur le site de

la Régie incendie des Monts <http://ridm.quebec/permis-de-brulage/> et compléter le formulaire en ligne. Donc, même si le feu de camp n'a pas été planifié, avec la demande en ligne, la délivrance de permis est immédiate et gratuite.

À noter cependant qu'aucun feu ne peut être allumé à moins de 15 mètres des limites de la rive. Aussi n'oubliez pas de vérifier l'indice d'inflammabilité sur www.ridm.quebec avant de faire tout feu à ciel ouvert. C'est pour la sécurité de tous!

Visite d'animaux sauvages

Si vous apercevez des animaux ayant des comportements dangereux ou étranges, vous pouvez contacter directement le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au 819 425-6375 et ils vous proposeront des solutions.



Nourrir les chevreuils peut être nocif pour leur santé et la nôtre

En plus de causer plusieurs problèmes de santé chez les chevreuils en les nourrissant, nous les encourageons à s'approcher

de nos maisons ce qui peut augmenter aussi le risque d'accident de la route. Choisissons donc notre santé et la leur et cessons de les nourrir.



Correspondances par courriel ou par courrier ?

Plusieurs d'entre vous ont plus d'une résidence. Assurez-vous de nous informer du meilleur moyen de vous acheminer votre

correspondance. Et si vous désirez obtenir vos correspondances par courriel, il s'agit simplement de nous le signifier. D'ailleurs, saviez-vous que ce bulletin est le seul qui est en version imprimé et que tous les autres bulletins mensuels sont transmis aux citoyens par voie électronique. Une panoplie d'information s'y trouve, vous avez tout intérêt à vous inscrire! L'environnement est au cœur de nos actions.



Débarcadère et Station de lavage municipaux - Règlement no. 2020-115

Pour toute information liée à l'accès au débarcadère et à la station de lavage, référez-vous au dépliant portant sur l'information

nautique. Une version électronique est disponible en ligne sur le site municipal (<https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/lac-manitou-et-autres-plans-deau-environnement/>) ou vous pouvez également le demander à l'hôtel de ville.

Plusieurs modes de paiement pour vos taxes

Bien sûr, en plus de payer par chèque, en argent comptant, par paiement Interac ou par l'entremise de votre créancier hypothécaire, il est toujours possible de payer en ligne dans les institutions financières suivantes dont nous vous avons mis le mot clé ci-dessous entre parenthèses pour retrouver la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac rapidement sur leur site transactionnel :

- BMO Banque de Montréal (Ivry)
- Banque Scotia (Ivry taxes)
- TD Canada Trust (Ivry)
- Banque Nationale du Canada (Ivry)
- Caisse Populaire Desjardins (Ivry)
- RBC Banque Royale (d'Ivry)
- Banque CIBC (Ivry)
- Banque Laurentienne (Ivry)

Vous avez plus d'un compte de taxes? Il est important d'effectuer vos paiements de façon individuelle pour chacun des matricules, ne pas regrouper vos paiements sur un seul matricule, il nous est malheureusement impossible de les dissocier.

Nous vous rappelons que tout retard de paiement portent intérêt au taux de 10 % l'an auquel s'ajoute une pénalité de 2 % calculée sur les soldes impayés. Si vous éprouvez des difficultés à payer votre compte de taxes, il est certainement plus avantageux pour vous de consulter votre créancier hypothécaire pour que le montant de vos taxes soit payé par celui-ci a même votre versement hypothécaire.

Prévisions financières

	2022	2021
Revenus		
Taxes foncières générales	1 461 074 \$	1 359 816 \$
Paiements tenant lieu de taxes	5 500 \$	6 000 \$
Transferts	1 059 131 \$	781 000 \$
Services rendus	12 000 \$	10 000 \$
Autres revenus	131 175 \$	86 825 \$
Total (revenus)	2 668 880 \$	2 244 441 \$

Charges		
Administration générale	733 451 \$	643 650 \$
Sécurité publique	256 560 \$	249 545 \$
Voirie municipale	1 154 950 \$	988 033 \$
Matières résiduelles	118 838 \$	113 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	163 161 \$	139 900 \$
Loisirs et culture	48 416 \$	39 350 \$
Frais de financement	29 500 \$	36 763 \$
Total (charges)	2 501 876 \$	2 344 441 \$
Remboursement de la dette à long terme	156 000 \$	90 200 \$
Immobilisations	11 004 \$	44 000 \$
Total	2 668 880 \$	2 344 441 \$
Affectation du surplus libre accumulé	0 \$	100 000 \$

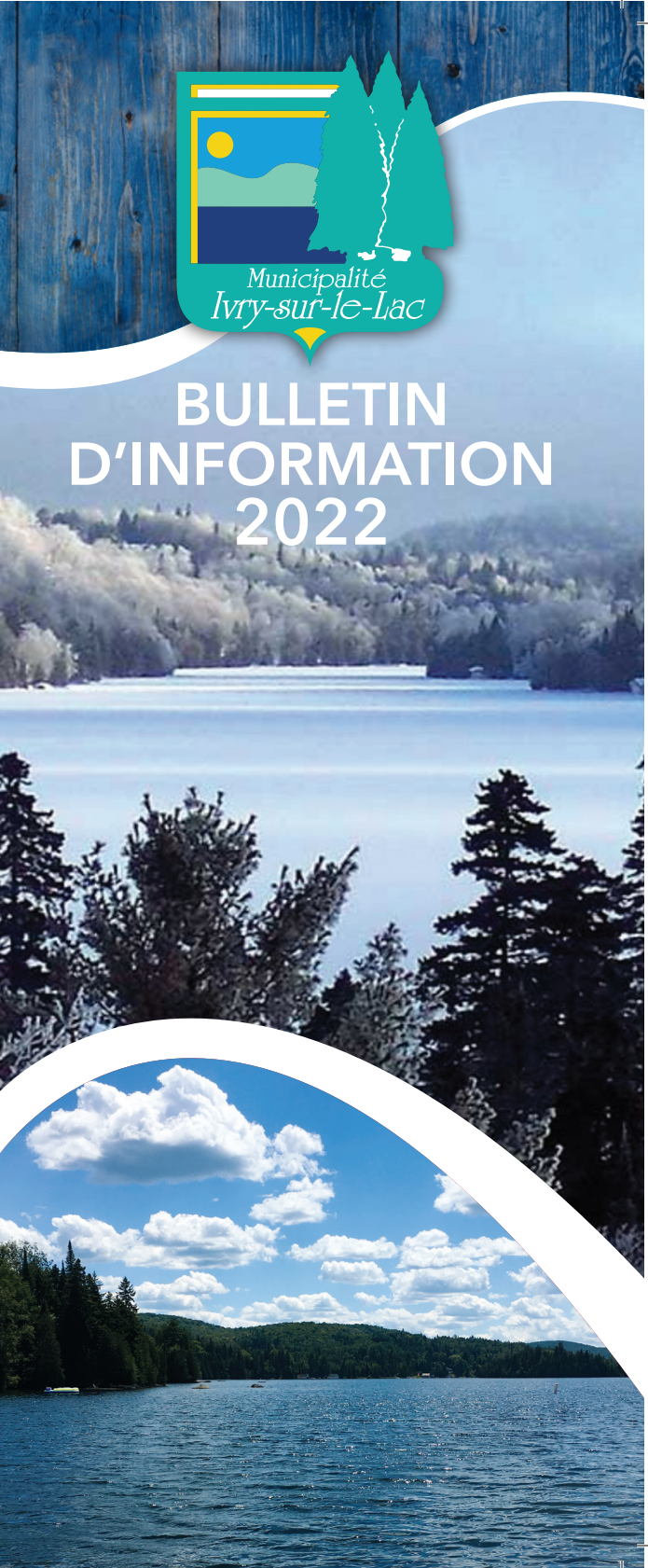
Programme triennal des immobilisations

	2022	2023	2024
Travaux de réfection	3 000 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
Système informatique	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Hôtel de Ville	75000 \$	350 000 \$	10 000 \$
Total	3 080 000 \$	555 000 \$	215000 \$

Autres informations pertinentes
Richesse foncière uniformisée (RFU) : 304 192 000 \$
Nombre d'unité logement : 458
Taux de taxes d'Ivry-sur-le-Lac : 0.4550 \$ / 100 \$
Taux de taxes de l'agglomération de Sainte-Agathe : 0.1888 \$ / 100 \$
Tarif pour la collecte des matières résiduelles : 165 \$ par porte
Dates des assemblées publiques :
www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/conseil-municipal/



BULLETIN D'INFORMATION 2022





Not du maire



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Tout d'abord, je réitère le fait que je suis très reconnaissant que vous m'ayez choisi pour vous représenter. Je vous assure que, tant avec l'équipe politique qu'avec l'équipe administrative, nous nous efforçons d'honorer les actions promises lors de la période électorale. La protection et la conservation de notre environnement, nos paysages majestueux et la très grande qualité de nos plans d'eau sont en haut de la liste des priorités et le resteront pour toute la durée de notre mandat! Nous pouvons nous compter très privilégiés de vivre dans un environnement si exceptionnel qu'est Ivry-sur-le-Lac!

Nous tenons également à vous offrir nos sincères souhaits pour une année 2022 en santé avec la réalisation de vos vœux les plus chers!

Au niveau du budget de fonctionnement, nous vous confirmons une baisse du taux de taxes de deux cents (0.02\$/100\$), cependant Ivry-sur-le-Lac a reçu en fin d'année 2021 le nouveau rôle triennal d'évaluation, ce qui représentera une hausse du compte de taxes pour certains, et ce, même si le conseil a convenu de baisser le taux de taxes. La hausse des évaluations foncières est une excellente nouvelle puisqu'elle signifie que notre magnifique territoire est très convoité et nous sommes chanceux d'y être résident!

Quant aux projets planifiés pour 2022, il y a la modification des règlements d'urbanisme de façon à honorer nos intentions à protéger et conserver de façon durable l'environnement. Au niveau des travaux publics, il y a la reconstruction complète

du chemin Constantineau ainsi que la reconstruction, la mise en place d'un réseau pluvial, d'un intercepteur à sédiment et différents ouvrages de captation de sédiments sur le chemin Lacasse et la montée Daooust qui inclut également la stabilisation par empierrement d'un talus sur le chemin Fyon. Il est également prévu de remplacer l'éclairage de rues au DEL.

Bien entendu, de façon à avoir un équilibre budgétaire, ces projets font l'objet de plusieurs demandes de subvention pour amoindrir l'impact de ces projets sur la taxation des citoyens.

Je termine en réitérant que les citoyens sont en tout temps au cœur de nos préoccupations. Je désire remercier l'équipe administrative pour leur dévouement aux objectifs fixés aux bénéfices de tous. D'ailleurs, pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à vous y référer, ils sont là pour vous!

Recevez mes plus sincères salutations et que la nouvelle année vous apporte un bien-être et du succès dans tout ce que vous entreprendrez!

Le maire,

André Ibghy



Permis et certificats

Règlement no. 2013-059
et Règlement de zonage no. 2013-060

Considérant que l'équipe administrative est plutôt modeste, n'oubliez pas de vous prendre à l'avance pour faire votre demande de permis si vous voulez vous assurer d'obtenir votre permis dans les délais espérés.

Et surtout, svp ne vous aventurez pas à faire des travaux sans permis, mais travaillez plutôt en amont avec l'équipe municipale.

Bien que la liste suivante ne soit pas exhaustive, une demande de permis est requise pour les travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'un bâtiment principal, d'une construction accessoire (garage, remise, abris à bateaux, quais, trampoline marine, etc.), certains équipements accessoires, ainsi que l'aménagement d'un puits et d'une installation sanitaire.

En cas de doute, évitez des ennuis et discutez de vos plans avec la Municipalité. Vous en serez gagnant!



Échec au crime

Programme permettant aux citoyens de partager, anonymement, des informations sur des activités de nature criminelle. Un individu peut alors aider à résoudre un crime sans toutefois faire partie du processus de l'enquête.
www.echecaucrime.com – 1 800 711-1800



Site Web bilingue

Le site web de la Municipalité contient une panoplie d'information dans une plateforme conviviale et facile à utiliser. En plus d'être bilingue, vous pourrez y retrouver par exemple, le bulletin mensuel, les formulaires de permis interactifs, les règlements, les avis publics, etc. Le site a aussi été conçu pour être visité à partir de tous les appareils (téléphone intelligent, tablette et ordinateur de bureau). Une expérience de navigation optimale et agréable assurée! www.ivry-sur-le-lac.qc.ca



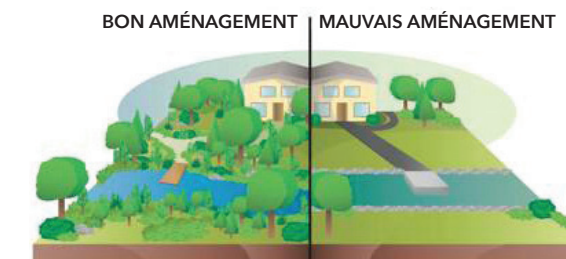
Matières résiduelles

Pour toute information relative à la gestion des matières résiduelles, prière de vous référer au calendrier de collectes. À noter qu'il y a diminution de la fréquence de collecte du bac noir durant période hivernale. Il est important de savoir que chaque tonne détournée de l'enfouissement réduit de 2 tonnes nos émissions de gaz à effet de serre (GES)! Petits gestes, grands résultats!
<https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/matieres-residuelles/>

Les bandes riveraines – une priorité

Règlement no. 2013-06 – chapitre 9 et Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, chapitre Q-2, r.35

On se doit de préconiser les 3 strates de végétation (herbacées, arbustes et arbres), où la tonte de gazon et le débroussaillage sont légiférés dans les 15 mètres de la ligne des hautes eaux.



Par ailleurs, lorsque la pente est inférieure à 30 %, il est permis de pratiquer une ouverture de 5 mètres de largeur à l'intérieur de la rive pour avoir accès au plan d'eau et dans le cas où la pente est égale ou supérieure à 30 %, il est permis d'aménager un sentier de 1,2 mètre réalisé sans remblai ni déblai. Deux ouvertures sont possibles, toutefois il faut respecter la largeur maximale pour les deux ouvertures, soit 1.2 ou 5 mètres au total. Et il est important de noter qu'il n'y a aucun droit acquis possible pour un aménagement paysager.

Par ailleurs, l'importance de conserver des plantes riveraines indigènes comparativement à la pelouse est indéniable pour la santé des plans d'eau, soyez proactif et ambassadeur ainsi soyez un modèle à suivre!

Equipe administrative

Marie-France Matteau, poste 3701

Directrice générale et greffière-trésorière
directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Caroline Paquin, poste 3700

Adjointe à la direction générale et responsable de la comptabilité
info@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Steven Maheux, poste 3702

Resp. du service de l'urbanisme, de la voirie et de l'environnement
urbanisme@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Mylène Thibault, poste 3703

Adjointe administrative et service aux citoyens
admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca



Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

De novembre à avril inclusivement :
mardi au vendredi de 9 h à 16 h 30

De mai à octobre inclusivement :
lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30

MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

601, chemin de la Gare
Ivry-sur-le-Lac (Québec) J8C 2Z8

819 321-2332

info@ivry-sur-le-lac.qc.ca